Déclaration liminaire. CTSD 21 du 31 janvier 2019

Mme la Directrice académique, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD. Nous nous en tiendrons à l'ordre du jour de cet instance.

Premier constat, la DHG est en baisse, avec une légère baisse des effectifs. Le H/E est stable mais cela va cacher de grandes disparités entre les établissements. Il faudra rendre des postes. Nous regrettons d'avoir été destinataires des documents une semaine après les chefs d'établissement. Ce décalage ne permettant pas un dialogue constructif dans les établissements.

Les importantes baisses à Seurre et à Chatillon sur Seine vont mettre à mal des dispositifs pédagogiques qui permettaient d'adapter l'enseignement à ces publics souvent loin de la culture et des savoirs.

Seules 23 238,5h ont été distribuées, les documents du CTA indiquent 23 874. A quoi va servir le reliquat et dans quelles proportions ? Postes partagés ? Ouverture de classes là où ce sera nécessaire en mai-juin ? En attendant, **des postes risquent d'être supprimés**.

Deuxième constat : sans élément explicatif, le document transmis est, comme l'année dernière, incompréhensible.

A la rentrée 2019, chaque division doit avoir 26h + 3h de marge auxquelles s'ajoutent UNSS, IMP spécifiques et autres dotations. On pourrait s'attendre à ce que les variations soient des multiples de 29, ou à peu près.

Il n’en est rien. Ainsi Genlis et Monbard perdent chacun 21 élèves mais l'un 3h et l'autre 55h. Nous ne prendrons pas tous les établissements, mais il est clair que le document envoyé ne permet pas de comprendre la construction de la DHG des établissements, et encore moins de la voter.

Pour donner du sens, et nous l’avions réclamé en 2016, en 2017, en 2018 maintenant en 2019 nous demandons toujours de connaître les structures prévisionnelles, ou, tout du moins, les prévisions d’effectifs par niveau, comme cela se fait pour les centaines d’écoles du premier degré de ce département ; comme cela se fait dans d’autres académies, et comme cela a été certainement fait pour doter les établissements, puisque certains chefs d'établissements transmettent ces informations à leurs équipes. Pour irappel, la formule de calcul a été donnée en CTA pour les lycées.

L'année dernière, Mme Greusart a reconnu, pour que les effets de seuil soient compréhensibles,que nous soyons en possession des effectifs par niveau. Nous les attendons encore.

Enfin, les élèves d'Ulis ne sont pas comptabilisés dans les effectifs, dans un petit collège avec une sixième à 28 et une autre à 29, comment intégrer les dix élèves d'Ulis ?

Troisième constat, la part des HSA stagne. Si nous considérons que les HSA peuvent être un outil pour donner de la souplesse à la définition hebdomadaire de notre temps de service devant élèves, en surnombre elles créent inégalité et précarité. Inégalité, car tous nos collègues ne peuvent pas y prétendre, inégalité car certains en font plus de 10, quand d’autres ne s’en voient même pas proposer. Précarité, car des établissements pour absorber ces HSA demandent aux collègues d’en prendre, contraignant d’autres à compléter leur service dans un autre établissement. C'est pourquoi le Sgen-CFDT est opposé à l'obligation d'accepter la 2eme HSA. Enfin toutes ces HSA sont autant d’heures poste nécessaires, mais qui ne sont pas créées. C’est pourquoi, le Sgen-CFDT est la seule organisation syndicale à demander le plafonnement des HSA, comme cela se fait dans l’enseignement agricole public.

Dernier constat, la très grande disparité dans le nombre d’IMP par établissement. Nuits-St-George avec 700 élèves a deux fois plus d’IMP que Clos de Pouilly qui compte 100 élèves de plus, sans parler de Liernais qui, avec moins de 100 élèves a plus d’IMP que Dijon Carnot qui a presque 600 collégiens… Certes, les IMP sont de la compétence du CA, mais là encore, l’absence de transparence quant au calcul du volume attribué à chaque établissement nous interroge. Ces IMP sont-elles prises sur la marge ?

Dépendent-elles des sollicitations des établissements ? Là encore, pas d’explication mais du flou, et quand c’est flou… Nous demandons donc de connaître le mode d’attribution de ces IMP.

En CTA nous avons compris que la fermeture des Segpas pour créer des ULIS. Le Sgen-CFDT ne peut qu'être contre ces décisions. Tout d'abord, le public de Segpa et d'ULIS n'est pas le même, les deux structures répondant à des besoins différents. Ensuite, ces suppressions vont obliger des élèves soit à faire des trajets plus long pour rejoindre Chenôve, soit à terme pour Châtillon et Montbard de ne plus disposer de ce dispositif. Il faudra alors inclure ces élèves en difficulté dans des classes déjà très chargées sans pouvoir leur apporter l’accompagnement dont ils ont besoin et auquel ils ont droit. C’est ainsi que l’on conçoit l’inclusion ? C’est ainsi que l’école cesse de reproduire ou d’aggraver les inégalités sociales ? C’est ainsi que l’on répond aux peurs, souvent justifiées, de déclassement et d’abandon des territoires ruraux ?

Enfin, l'augmentation importante des effectifs de la Segpa à Chenôve nous inquiète. La situation était déjà difficile, nous craignons qu'elle deviennent explosive.